

CARENTAN LES MARAIS, le 02/03/2020

Monsieur le 6<sup>ème</sup> Vice-Président

à

M. HERMAN Patrick  
Président de l'AUPPC  
962 rue de la Montchatonnière  
50200 Tourville sur Sienne

OBJET : Demande de rectification du compte rendu du conseil portuaire du 11/02/2019

REF : AT/DL-2020-21

Monsieur le Président,

A la lecture du compte rendu du Conseil Portuaire du 11 février 2019 affiché sur le site de l'Association des Usagers du Port de Plaisance de Carentan les Marais, nous avons relevé que vous mentionnez Mme Valérie NOIR en sa qualité de secrétaire de séance.

Comme vous avez pu le faire au sein de votre compte rendu du 3 mai 2019, et nous vous en remercions, il serait préférable de citer la fonction de l'agent et non sa dénomination. L'intérêt bien compris est notamment d'éviter de procéder ultérieurement à des modifications lors d'un changement de personnel au sein de la CCBDC.

De plus, nous nous permettons de vous rappeler que cet agent vous a expressément fait part de son souhait de ne pas voir figurer son nom d'usage au sein des différentes publications émanant de votre association.

Nous vous remercions par avance pour toute l'attention réservée à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation

Le 6<sup>ème</sup> Vice Président,

Xavier GRAWITZ

